

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 832 571 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

01.04.1998 Bulletin 1998/14

(51) Int Cl.⁶: **A41D 13/02, A41D 13/00**

(21) Numéro de dépôt: **97402037.2**

(22) Date de dépôt: **02.09.1997**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV RO SI

(71) Demandeur: **Boivin, William**

94100 St. Maur (FR)

(72) Inventeur: **Boivin, William**

94100 St. Maur (FR)

(30) Priorité: **26.09.1996 FR 9611697**

(54) Combinaison de maintien

(57) La présente invention concerne un dispositif qui permet de protéger le dos de son utilisateur tout en préservant son confort, son esthétique et sa discrétion. Vêtement en matière textile élastique souple de type LY-CRA 4 à 6%, constitué d'un ensemble pantalon (5) et bustier (2) avec des bretelles (16) réglables sur les épaules de type combinaison, combiné à une ceinture de maintien (12) fixé verticalement et uniquement sur le côté de la partie bustier de celle-ci au niveau d'une ouverture latérale de la combinaison fermée par une so-

lide fermeture à glissière.

La ceinture de maintien (12) est retenue contre la combinaison (1) en étant logée dans une doublure (17) cousue à la combinaison s'étendant des bretelles (16) jusqu'à la partie ceinture de la combinaison (3) à son bord inférieur. Cette doublure (17) en sa partie inférieure est retournée et cousue à la manière d'un ourlet (18) contre la combinaison (1) emprisonnant la ceinture de maintien (12) tout en la laissant libre de ses mouvements.

EP 0 832 571 A1

Description

La présente invention concerne un dispositif qui permet de protéger le dos de son utilisateur tout en préservant son confort, son esthétique et sa discrétion. Dans des mouvements importants du dos tant professionnels, que sportifs, tel que l'équitation par exemple, où le dos est fortement sollicité au niveau dorsal et lombaire.

La présente invention permet de l'utiliser dans un but non pas uniquement réparateur mais au contraire dans un but préventif de façon à ne pas risquer à son utilisateur de graves problèmes physiques dus aux efforts nombreux et répétés de son dos. Elle assure une protection efficace de celui-ci.

Avant la présente invention, lors de la pratique du sport équestre par exemple, il arrivait bien souvent au cavalier de ressentir des douleurs dans le dos, celui-ci étant toujours mis à rude épreuve. Il ne restait que très peu de solutions pour remédier à ces inconvénients.

Par exemple :

- Ne pas monter à cheval, oui mais, pas très pratique pour la personne dont le métier ou la passion consiste justement à monter des chevaux.
- Ne pas se protéger le dos et continuer quand même ce sport au risque de voir les problèmes s'aggraver.
- Ou bien encore mettre une ceinture de maintien dorsale mais pas toujours très esthétique, pas toujours pratique d'utilisation et souvent gênante dans sa pratique tant physique que psychologique, cette ceinture de maintien était souvent visible.

Lorsque l'utilisateur porte l'une de ces ceintures, ceci est perçu par l'entourage qui a tendance à considérer la personne en question comme étant en mauvaise santé, alors qu'il n'en est rien. Par suite, le moral peut s'en trouver atteint par l'utilisateur. De plus, le fait de mettre une ceinture dorsale était en soit déjà très compliqué car il fallait agir en plusieurs étapes : pour commencer il fallait enfiler le pantalon et la garder ouvert, ensuite mettre la chemise, le pantalon toujours ouvert, après quoi poser autour de la chemise la ceinture en essayant de l'ajuster le mieux possible et en la fermant par une bande de fermeture du type "Velcro" sur le ventre. Après seulement il était possible de refermer la pantalon sur l'ensemble.; mais aussi et surtout enfiler veste ou blouson de façon à cacher l'ensemble.

D'autre part, dans le cas d'un cavalier, le fait de monter sur le cheval entraînait un mouvement important entraînant le risque que le pantalon descende et que bien entendu la chemise sorte du pantalon et enfin que la ceinture bouge elle aussi. Position et attitude désagréables, car comment remettre le tout en place lorsque vous êtes sur un cheval en mouvement.

La présente invention a pour objet de va permettre de remédier à ce genre de situation en nous apportant maintien, confort, esthétique, facilité et efficacité.

Plus précisément, l'invention caractérisée a pour objet par un vêtement permettant la protection du dos, en matière textile élastique souple, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un ensemble pantalon et bustier avec des bretelles réglables passant sur les épaules de type "Combinaison" combiné à une ceinture de maintien se fixant verticalement et uniquement sur un côté à la partie bustier de celle-ci au niveau d'une ouverture latérale de la combinaison fermée une solide fermeture à glissière.

Suivant une autre caractéristique de l'invention en ce que la ceinture de maintien est retenue contre la combinaison en étant logée dans une doublure s'étendant des bretelles jusqu'à la partie ceinture de la combinaison ou de préférence son bord inférieur est retourné et cousu à la manière d'un ourlet contre la combinaison, emprisonnant la ceinture de maintien tout en la laissant libre de ses mouvements.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le vêtement est caractérisé en ce qu'une forte couture est prévue sur chacun des bords en vis à vis au niveau du côté latéral ouvert du bustier comportant l'ouverture reliant chacun simultanément un des bords de la fermeture à glissière, le bord correspondant du côté de la combinaison, le bord correspondant de la ceinture de maintien ainsi que le bord correspondant de la doublure.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la fermeture à glissière est à droite pour les hommes et à gauche pour les femmes.

Suivant une autre caractéristique, la ceinture de maintien du type corset comporte une partie renforcée arrière plus haute que la partie avant, une partie avant également renforcée par des renforts baleines ainsi que des surpiqûres disposées au niveau de la couture de liaison à la fermeture à glissière latérale et à la combinaison.

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention sont prévues intérieurement au niveau de la fermeture à glissière des pattes d'attaches en tissu non élastique en vis à vis situées sensiblement de préférence au 2/3 de la hauteur de celle-ci et pourvues en extrémité de moyens d'accrochage, tel que notamment pressions, boutons, crochets, bande "Velcro", permettant le rapprochement des bords avant la fermeture de la glissière, l'extrémité intérieure de ces bandes étant cousue avec la couture verticale de liaison des bords en vis à vis.

D'autres buts et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfèrent aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- La figure 1 est une vue de la combinaison de face et de dos selon l'invention.
- La figure 2 est une vue en perspective de la ceinture de maintien avec son ouverture sur le côté droit.
- La figure 3 est une vue en transparence de l'ensemble combinaison et ceinture de maintien bien ajusté.
- La figure 4 est une vue de profil de l'ensemble com-

binaison et ceinture de maintien, vue fermée et laissant apparaître en pointillé la doublure intérieure enveloppant comme un ourlet la dite ceinture de maintien.

- La figure 5 est une vue représentant la combinaison côté fermeture et laissant apparaître les deux pattes intérieures de fixation.
- La figure 6 est une vue décomposant le positionnement des différentes parties de l'invention au niveau de la fermeture à glissière, plus précisément leur chevauchement au moment de la couture sur l'un des bords en vis à vis.

En référence à ces dessins, cette invention permet de remédier à des troubles physiques non visibles et par suite sans créer de problèmes d'appréhension, en alliant un vêtement de matière textile souple représentant un ensemble pantalon et bustier style "Combinaison" figure 1, réglable avec des bretelles 16, passant au-dessus des épaules. Les éléments complémentaires selon l'invention se présentant sous forme d'une ceinture de maintien figure 2 destinée à entourer le buste et se refermant sur le côté du buste par une solide fermeture à glissière commune à la partie bustier de la combinaison 4. Cette ceinture étant incorporée dans une doublure renforcée 17 sur la partie bustier de la combinaison. De la sorte, la ceinture de maintien viendra se fermer sur le côté du vêtement en même temps que le reste de la combinaison cousue à la même solide fermeture à glissière 4.

En ce qui concerne le vêtement proprement dit formant une "Combinaison de maintien", il sera tant pour la partie extérieure que la partie doublure 17 en matière textile élastique souple à base de "Lycra" au moins à 4% au mieux à 6% et de fibres textiles telles que : coton, lin, "Nylon", laine, etc.. Ceci en fonction de l'utilisation mais aussi de la saison (été - hiver).

Ce tissu très souple permettra de faciliter les mouvements de son utilisateur, sans raideur ni gêne, qu'il soit debout, assis ou en mouvement et permettant surtout l'indépendance de l'un par rapport à l'autre entre vêtement 1 et ceinture de maintien 12 qui elle est réalisée en matériau élastique armé de baleines 14.

Le bustier de la combinaison de maintien devra tenir compte de son utilisateur, qu'il soit un homme et une femme. Dans ce cas, il faudra veiller à la forme du buste de façon à ne pas le gêner, ainsi qu'à la poitrine de l'utilisatrice 2 figure 1.

Des bretelles réglables en longueur 16 et passant au-dessus des épaules pourront être fixées : soit par des boutons 15, soit par des pressions, des crochets, des bandes auto accrochantes "Velcro", des attaches rapides en plastique ou en métal, en fonction de l'utilisation désirée (professionnelle ou sportive).

La taille de la combinaison de maintien 3 sera soulignée par une bande de tissu formant une ceinture qui servira tout en affinant la silhouette du vêtement, à fixer la doublure intérieure du bustier 17 qui recouvrira en

même temps la ceinture de maintien la mettant hors de la vue de son utilisateur, mais aussi de façon à accentuer son confort par rapport au dos, à la peau de son utilisateur.

- 5 Une solide fermeture à glissière 4 fixe la combinaison de maintien bien en place. Du haut du vêtement jusqu'au dessous de la taille dégageant bien celle-ci de façon à faciliter l'habillage et la bonne position de la ceinture de maintien sur son utilisateur.

- 10 Pour faciliter ensuite la fermeture du vêtement, il sera fixé de part de d'autre de la fermeture à glissière de la combinaison de maintien au deux tiers de la hauteur intérieure, deux pattes ou languettes 19 en tissu munies pour l'une d'un bouton et pour l'autre d'un oeil ou autre système d'attache Il suffira de les boutonner ensemble et cela soulagera le mouvement de la fermeture à glissière du vêtement en allégeant la tension sur cette dite fermeture. Une fois celle-ci fermée complètement, elle assurera entièrement l'effet de tension, la résistance et le maintien. Les deux petites pattes à l'intérieur se dé-
tendront alors.

- 15 Les deux petites pattes et leurs boutons reprendront utilement leurs effets au moment où l'utilisateur réouvrira sa fermeture à glissière pour se dévêtir.

- 20 Des poches pourront être confectionnées sur le devant du bustier de façon à pouvoir y loger quelques clés 2.

- 25 Le bas de la combinaison de maintien sera ajusté comme une sorte de fuseau, voir sport équitation : ajustage bas de jambe, bottes, etc., de la même matière que le bustier souple et élastique. Étant donné que l'ensemble de la combinaison de maintien devra être impérativement et en sa totalité avoir la même élasticité pour le bon fonctionnement de la combinaison de maintien et de sa ceinture.

- 30 Une fermeture à glissière discrète sera mise sur le devant du pantalon au niveau de la braguette pour les hommes. Des poches pourront être aménagées dans le pantalon de forme variée avec une ouverture horizontale, droite ou en biais.

- 35 La bande de tissu formant la ceinture reliera le bustier au bas du pantalon et affinera la silhouette de l'utilisateur.

- 40 Pour l'équitation ou pour tout autre sport nécessitant une pression ou un frottement il est nécessaire de prévoir des renforts en tissu, en cuir ou en peau au niveau des genoux 6. Pour ce style de pantalon, le bas de celui-ci sera maintenu en place par une fixation auto accrochante du type "Velcro".

- 50 Il pourra aussi être confectionné avec des parties en peau rapportées extérieurement avec notamment renfort complet des fessiers 7 jusqu'au bas des jambes, en tissu, cuir ou peau, renforçant le confort de l'utilisateur..

- 55 Le bas du pantalon au niveau de la chaussure pourra avoir ou non un revers 8 et sera muni d'un élastique 9, plat et large, qui en passant sous le pied tiendra le pantalon bien en place.

Le côté du pantalon recevra la même fermeture à glissière que celle du bustier de façon à ne former plus qu'un seul et unique ensemble "combinaison de maintien".

La ceinture de maintien de forme plus haute dans le dos 10 que sur le devant sera de matière élastique à la fois souple et résistante permettant les mouvements nécessaires de son utilisateur. Cette ceinture sera plus au moins renforcée avec des baleines 14 au niveau du dos et du devant, ainsi que des surcoutures 13 sur l'ensemble de la ceinture de manière connue en soi du type corset, figure 2 mais ouvert sur le côté et non plus au centre et renforcée de surpiquûres de chaque côté de cette ouverture latérale.

La ceinture de maintien sera confectionnée de façon à ce que celle-ci puisse se fixer et s'ouvrir sur le côté droit pour les hommes 11 et gauche pour les femmes.

La ceinture de maintien sera fixée sur la partie bustier de la combinaison à des deux zones latérales extérieures 11 et 2 par de solides points de couture en double rangée sur toute la hauteur de sa zone de fermeture avec des fils très résistants.

Cette couture reliera ensemble sur le côté du vêtement le bord de la forte fermeture à glissière 4, le vêtement lui-même 2, la ceinture de maintien 11, ainsi que la doublure intérieure 17, du vêtement qui viendra recouvrir cette ceinture et l'enveloppant à sa base par un retournement du type ourlet 18 mais fixer uniquement à son extrémité sur le tissu extérieur et non à la doublure elle-même. Cet "ourlet" interposé entre le tissu extérieur de la combinaison et la ceinture elle-même, de façon à la dissimuler au regard de son utilisateur, cette doublure s'étendant jusqu'à l'extrémité des bretelles du bustier 16 figure 4.

Ainsi la même fermeture à glissière servira à relier les deux côtés latéraux externes de la combinaison de maintien 11.

Une seule fermeture à glissière de façon à simplifier au maximum le maniement et le fonctionnement de l'ensemble.

Une seule fermeture qui aura pour effet de fixer instantanément le vêtement et la ceinture de maintien.

La ceinture et la combinaison ne seront cousues que sur le côté par cette même fermeture à glissière de façon à faciliter et à favoriser l'indépendance des deux parties en fonction du mouvement de son utilisateur. L'un et l'autre ne devant pas se déformer au risque de gêner l'autre. Le but étant de réduire au maximum les gestes nécessaires à l'utilisation de la combinaison de maintien. Un seul mouvement et tout sera en place immédiatement, hors de la vue de tous sans aucune gêne tant morale que physique de porter cette combinaison de maintien.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées, elles en embrassent au contraire

toutes les variantes.

L'objet de l'invention se rattache notamment au secteur technique des vêtements et plus particulièrement utilisé pour la pratique de certains sports.

Dans la pratique de certains sports notamment l'équitation, il est important d'être protégé au niveau des dorsales et des lombaires à cause du nombre important de gestes violents que celui-ci doit supporter et pas toujours dans de bonnes conditions.

L'invention s'est fixée pour but la réalisation d'une combinaison de maintien, d'une manière simple, facile, esthétique et efficace dans son usage sportif de façon à pouvoir en toutes circonstances bien soutenir et protéger le dos de son utilisateur.

En outre, il évite de voir des pantalons tomber et des chemises sortir inopinément du pantalon.

Revendications

1. Vêtement permettant la protection du dos en matière textile élastique souple, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un ensemble pantalon (5) et bustier (2) avec des bretelles (16) réglables passant sur les épaules de type "Combinaison"(1) combiné à une ceinture de maintien (12) fixée verticalement et uniquement sur un côté de la partie bustier de celle-ci au niveau d'une ouverture latérale de la combinaison fermée par une solide fermeture à glissière (4).
2. Vêtement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la ceinture de maintien (12) est retenue contre la combinaison (1) en étant logée dans une doublure (17) cousue à la combinaison s'étendant des bretelles (16) jusqu'à la partie ceinture de la combinaison (3) à son bord inférieur.
3. Vêtement selon la revendication 2 caractérisé en ce que la doublure (17) en partie inférieure est retournée et cousue à la manière d'un ourlet (18) contre la combinaison (1) emprisonnant la ceinture de maintien (12) tout en la laissant libre de ses mouvements.
4. Vêtement selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce qu'une forte couture (20) est prévue sur chacun des bords en vis à vis (Figure 6) au niveau du côté latéral ouvert du bustier destinée à relier simultanément un des bords de la fermeture à glissière (4), le bord correspondant du côté de la combinaison (1), le bord correspondant de la ceinture de maintien (12) ainsi que le bord correspondant de la doublure (17).
5. Vêtement selon revendication 1, caractérisé en ce que la fermeture à glissière est à droite pour les hommes et à gauche pour les femmes.

6. Vêtement selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la ceinture de maintien (12) comporte une partie renforcée arrière (10) plus haute que la partie avant, une partie avant également renforcée par des renforts baleines (14) et surpiqûres (13) avant, arrière ainsi qu'une ouverture latérale (11) renforcée par des surpiqûres au niveau de la couture (11) à la fermeture à glissière (4) latérale et à la combinaison (1). 5
- 10
7. Vêtement selon revendication 1 caractérisé en ce que sont prévues intérieurement au niveau de la fermeture à glissière (4) des pattes d'attaches (19). 10
8. Vêtement selon la revendication 7 caractérisé en ce que les pattes d'attaches (19) sont situées sensiblement au 2/3 de la hauteur de l'ouverture latérale fermées par glissière. 15
9. Vêtement selon la revendication 7 ou 8 caractérisé en ce que les pattes d'attaches sont en tissu non élastique (19). 20
10. Vêtement selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que la matière élastique souple de la combinaison et la doublure comportent 4 à 6 % de fibres "LYCRA". 25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

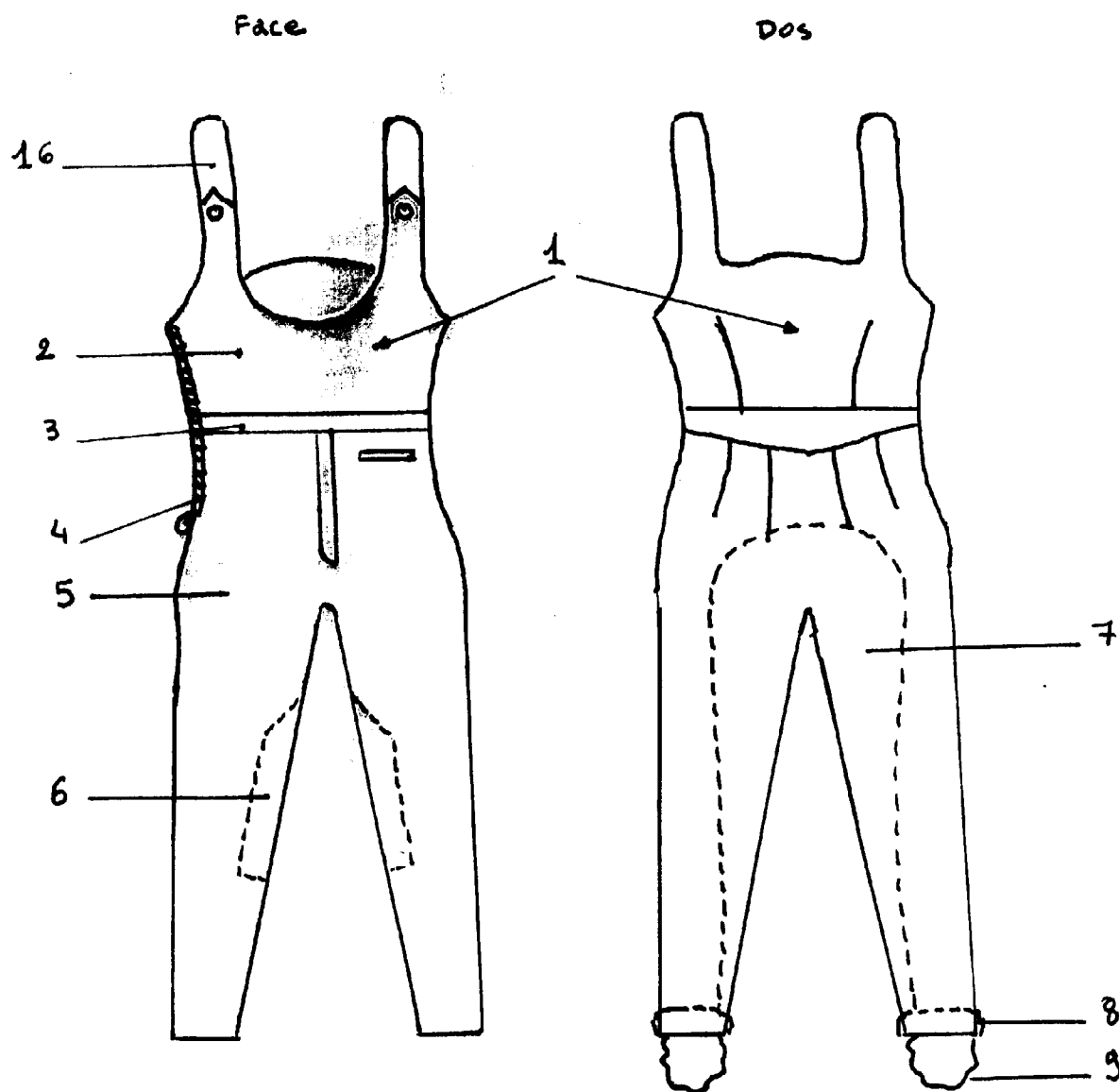


FIG. 2

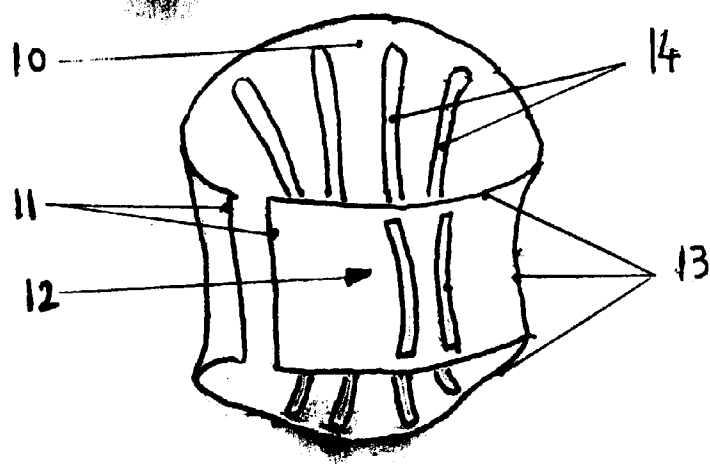


FIG. 3

FIG. 4

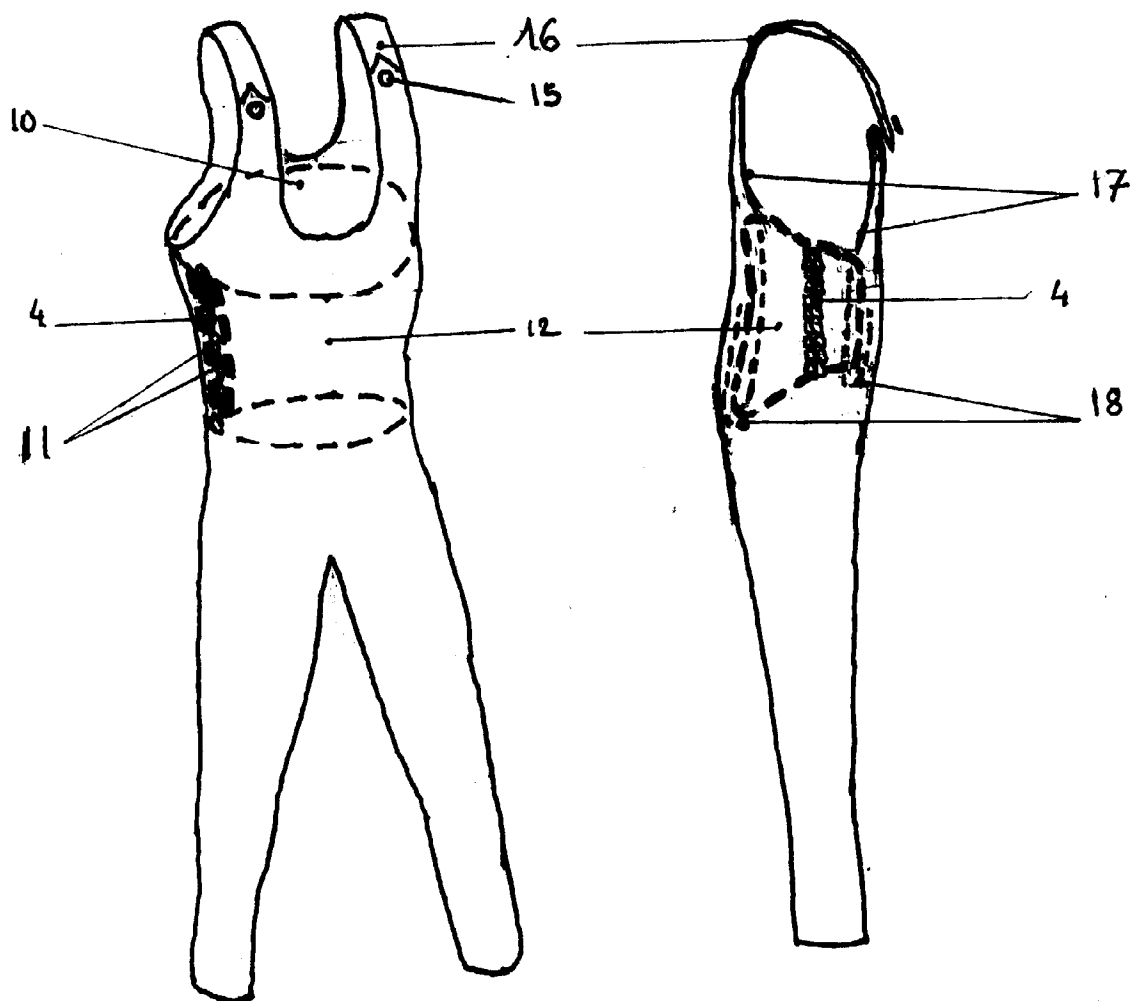


FIG. 6

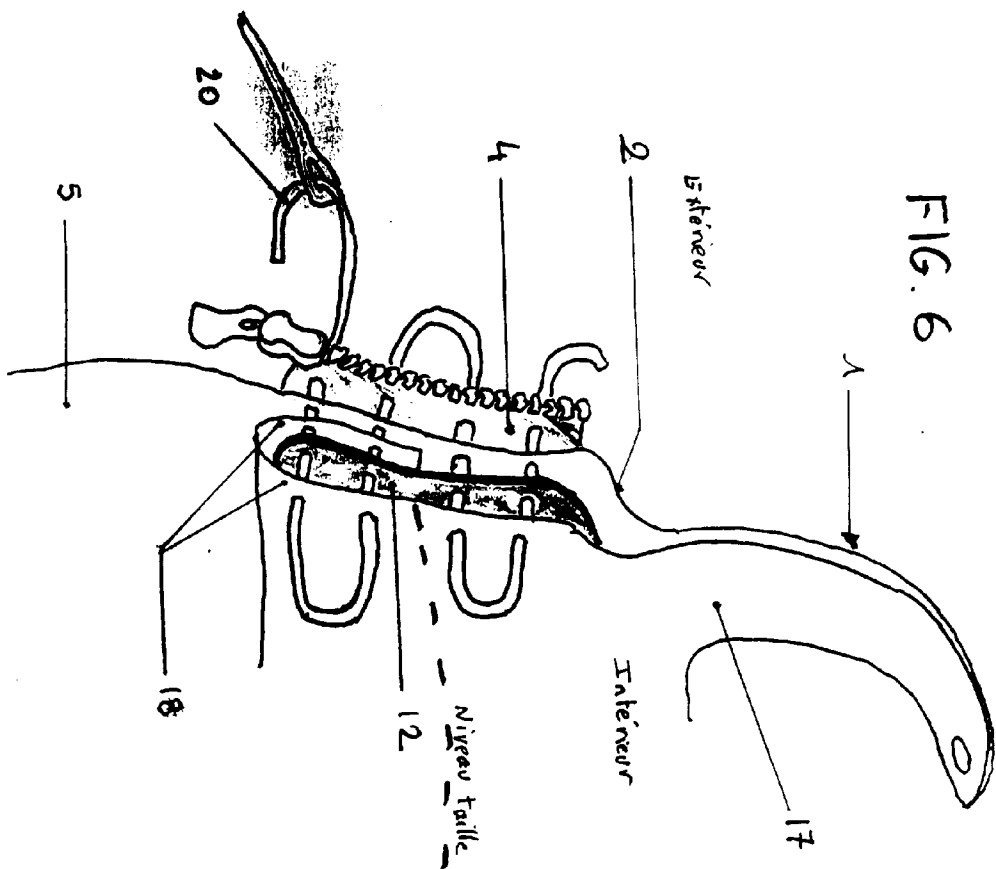
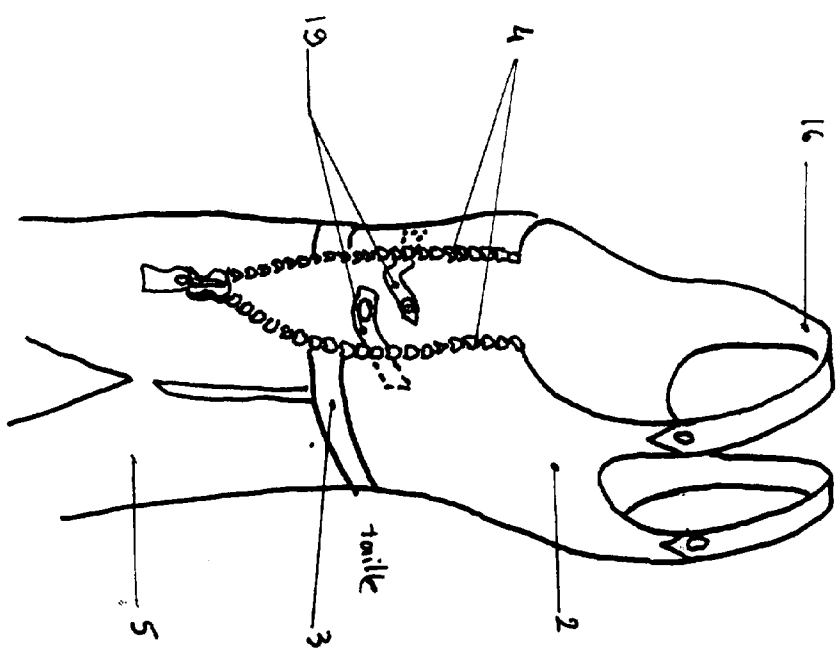


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 2037

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 5 007 412 A (TEREY L. DE WALL) * le document en entier *	1	A41D13/02 A41D13/00
A	DE 28 50 692 A (SILVY TRICOT S.A.S. DI SILVANA SPADAFORA AND C.) * page 4, ligne 21 - page 5, ligne 20 * * page 10, ligne 6 - ligne 15 * * figures 1-3,7-9 *	1-10	
A	US 4 926 502 A (TETSUO MIYAMURA) * le document en entier *	1,5	
A	DE 27 09 369 A (INSTITUTE NATIONAL DA LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE) * page 9, ligne 18 - ligne 22 * * figures 1-4 *	1,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A41D A61F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12 janvier 1998	Examineur Garnier, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

Form 1001 (12/93) (P) (12/93)